



UNIS POUR LES FAMILLES



**propositions
pour donner
confiance aux**

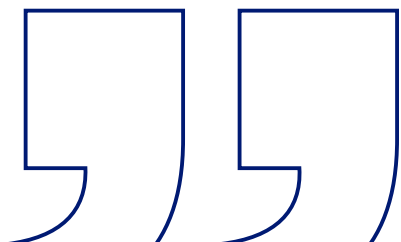
FAMILLES

Mandature
2022 - 2027

Sommaire



- 01. Être parent et avoir un emploi**
- 02. Défendre le pouvoir d'achat des familles**
- 03. Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants**
- 04. Promouvoir la cohésion sociale sur les territoires en facilitant la vie des familles**
- 05. Préserver les liens familiaux**
- 06. Aider les familles à faire face au vieillissement et à la perte d'autonomie**
- 07. Améliorer la prévention santé et l'accès aux soins pour les familles, mieux prendre en charge le handicap**
- 08. Faciliter l'accès au logement et soutenir la transition énergétique**
- 09. Accompagner les jeunes vers leur indépendance**
- 10. Les familles dans notre département**





Marie-Andrée Blanc

Présidente de l'Unaf

Pour un Français sur deux, la famille a aujourd'hui une place plus importante qu'avant la crise sanitaire. Les jeunes plébiscitent la valeur famille : trois jeunes sur quatre se disent prêts à « risquer leur vie » pour elle, et c'est vers elle qu'ils se tournent en priorité en cas de difficulté. **La première des solidarités qui protège chacune et chacun est familiale.**

Les 145 milliards d'euros et les 18 milliards d'heures que les parents consacrent chaque année à leurs enfants représentent 16 % du PIB. L'immense majorité des proches aidants sont conjointes ou conjoints, enfants ou parents de l'aidé. Huit français sur dix considèrent comme une mission ou un devoir d'aider financièrement sa famille. **Les familles sont un facteur d'unité de nos sociétés fragmentées, elles sont porteuses d'espoir.**

Les familles sont une réponse aux tensions de nos sociétés contemporaines. Les liens familiaux contribuent à la cohésion sociale. Soutenir les familles, c'est appuyer leur rôle indispensable dans l'éducation des adultes de demain. S'appuyer sur les solidarités familiales, c'est prévenir des difficultés sociales.

Investir dans la politique familiale au même titre que dans l'enseignement et la recherche, c'est faire le choix d'un investissement d'avenir.

Les familles intègrent pleinement les enjeux de la transition écologique. Les parents accueillant un enfant aujourd'hui ont le souci de le faire grandir dans un environnement viable, garanti par un développement durable et soutenable.

Les familles sont un lieu de la transmission des savoirs, et donc d'apprentissage de comportements éco-responsables et d'une consommation sobre.

Les familles ont besoin de soutien pour assumer leurs responsabilités : besoin de temps, d'aides financières, de services, d'accompagnement, d'emplois compatibles avec la vie de famille, de logement décent... et de confiance en l'avenir. Alors que le désir d'enfant (idéal personnel de 2,39 enfants) est aussi fort qu'il y a 10 ans, pour bien des parents potentiels, réaliser ce désir est devenu plus difficile : la fécondité est en baisse depuis 6 ans, et risque de s'installer durablement à un niveau bas. Il naît 100 000 enfants de moins en 2019 (avant la crise de la Covid-19) qu'en 2014. Cela traduit une difficulté d'être parent. Les reculs enregistrés en matière de politique familiale sur la dernière décennie ont pu contribuer à cette difficulté croissante et plus globalement, à une perte de confiance dans l'engagement des politiques publiques pour inverser cette tendance. Premices d'une prise de conscience, des mesures récentes de politique familiale ont été adoptées : allongement du congé paternité, versement de la prime de naissance avant la naissance, indemnisation du congé proche aidant, retour à la conférence annuelle des familles.

Mais l'ambition doit être plus forte ; l'équilibre de notre société et, à terme, le maintien de notre contrat social, en dépendent. Au-delà de l'enjeu démographique, l'Unaf réaffirme qu'il faut donner confiance aux familles.

La politique familiale mérite d'être inscrite parmi les priorités du nouveau quinquennat et dotée d'un financement garanti par la dynamique des ressources de la branche Famille. Un cap volontariste doit être fixé avec l'ensemble des acteurs de cette politique, à travers un plan quinquennal sur la politique familiale, permettant ainsi d'articuler des réponses à court, moyen et long terme. Un ministère dédié aux familles et une conférence annuelle à Mâtignon permettraient d'assurer la mise en œuvre de ce projet national.



AXE 1

Être parent et avoir un emploi

L'emploi des parents est d'abord un enjeu pour les familles : l'emploi est le premier rempart contre la pauvreté des enfants. C'est aussi une condition que les parents jugent essentielle pour la réalisation de leur désir d'enfant. C'est enfin un enjeu économique pour le pays et pour les entreprises. Alors que des secteurs entiers butent sur des pénuries de main d'œuvre, une meilleure conciliation incite les parents – et en particulier les femmes – à rester sur le marché du travail et à se maintenir dans leur emploi.

Mais il est de plus en plus complexe de concilier responsabilités familiales et vie professionnelle en France. Entre 2007 et 2016, l'agence européenne Eurofound a rétrogradé la France de la 2^e à la 17^e place en matière de conciliation. Depuis, la situation ne s'est probablement pas améliorée.

Les parents de jeunes enfants sont particulièrement concernés. Certes, le congé paternité a gagné deux semaines en 2021, mais l'utilisation des dispositifs officiels de conciliation – congés parentaux et modes de garde – s'est contractée de 14 % entre 2014 et 2019. Le système français de modes d'accueil de la petite enfance, longtemps exemplaire dans son niveau de développement, stagne et correspond de moins en moins aux attentes des parents. 86 % d'entre eux considèrent que le meilleur mode de garde d'un enfant de six mois, ce sont ... les parents eux-mêmes. Or, la durée des congés post-nataux correctement indemnisés est, en France, une des cinq plus courtes d'Union Européenne. Depuis la réforme de 2014 (PreParE), il est devenu quasiment impossible de prendre un congé parental (à temps partiel ou temps plein) pour compléter le congé maternité ou

paternité, tant l'indemnisation est faible. En conséquence, nombre de parents « bricolent » en utilisant des dispositifs qui ne sont pas conçus dans ce but : congés payés, maladie, allocations chômage. D'autres s'endettent, ou s'épuisent à reprendre trop tôt leur emploi à temps plein.

En trois ans, pas moins de 6 rapports officiels et une directive européenne plaident pour une meilleure indemnisation des congés parentaux lors de la première année de l'enfant.

Après les congés, il est toujours aussi compliqué qu'il y a 10 ans d'accéder à un mode de garde. Seul un souhait d'accueil en crèche sur deux est satisfait, soit à peine mieux qu'en 2011. Et c'est aussi plus cher. Un couple dont chaque membre gagne le SMIC doit aujourd'hui dépenser 11,5 % de ses revenus pour faire garder un enfant par un assistant maternel – premier mode d'accueil extérieur en France – contre 7,4 % en 2006.

Instaurer un congé parental renouvelé apporterait une réponse correspondant à ces besoins et à ces attentes. Un congé court mieux indemnisé serait un levier indispensable pour inciter les pères à le prendre et mettrait la France en conformité avec la directive européenne consacrée à la conciliation.

Il faudrait toutefois parallèlement permettre un congé parental indemnisé jusqu'aux 3 ans de l'enfant à temps partiel ou complet, notamment pour les parents dont les enfants requièrent une présence parentale renforcée (prématurité, naissances multiples, pathologies, handicap, adoption...).

CONGÉ PARENTAL 398,4 €/mois



puis aucune garde garantie

(Suède : 3000 € max. puis garde garantie /
Allemagne : 1800 € max. puis garde garantie)

La petite enfance n'est que le début des difficultés de conciliation car la scolarisation ne supprime en aucun cas les problèmes concrets de conciliation des parents. Le droit, garanti par la directive européenne, pour chaque parent salarié, de demander à son employeur un temps partiel, du télétravail ou des aménagements horaires, doit être transposé cette année dans le droit français. Lorsque l'enfant arrive en maternelle, seul un sur trois est accueilli après la classe pour les temps périscolaires. En agglomération parisienne, ils sont trois fois plus nombreux à être accueilli par un centre de loisirs le mercredi après-midi que dans une petite commune rurale. Le développement de solutions d'accueil périscolaire doit être une priorité pour contribuer à une meilleure conciliation au-delà de la seule petite enfance. Parallèlement, une prolongation du Complément Mode de Garde (CMG) au-delà des 6 ans de l'enfant doit être étudiée et mise en place, en priorité pour les familles qui subissent le plus de tension pour le maintien en emploi (familles monoparentales ou nombreuses, parents d'enfants en situation de handicap).

Propositions

- **Créer un congé parental**, accessible à tous, mieux indemnisé (75 % du revenu professionnel) jusqu'au 1 an de l'enfant.
- Fixer et planifier dans le temps **l'objectif d'une garantie d'accueil extérieur de l'enfant pour toutes les familles** jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, en réinvestissant dans les modes d'accueil de la petite enfance, accueil collectif mais aussi accueil par les assistantes maternelles.
- **Améliorer le complément mode de garde (CMG)**, notamment en le prolongeant jusqu'aux 10 ans de l'enfant, en priorité pour certaines familles, et en l'indexant sur les salaires afin de diminuer le reste à charge des parents.
- **Faire de l'accueil périscolaire une priorité de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion Etat/Cnaf**, pour permettre la conciliation au-delà de la petite enfance et fixer des objectifs en termes d'harmonisation des tarifs entre collectivités locales.



**Valentin et Samia
parents de Léo**

**“ Si seulement nous pouvions
passer quelques mois avec lui avant
de reprendre le travail... ”**



AXE 2

Défendre le pouvoir d'achat des familles

Avant la crise sanitaire, en 2019, 60 % des familles avec enfants éprouvaient déjà des difficultés à « boucler » leurs fins de mois. Une des causes est que prélèvements et prestations tiennent de moins en moins compte de la composition familiale. Hormis pour les foyers les plus pauvres, plus les parents ont d'enfants à charge, moins les réformes leur ont été favorables. Le coût de l'enfant est donc de plus en plus lourd et imprévisible.

La poussée d'inflation depuis 2021, qui affecte de façon disproportionnée les familles avec enfants, vient encore aggraver leur situation. Selon les budgets-types de l'Unaf, un couple avec 2 enfants doit dépenser 171 euros de plus par mois en avril 2022 qu'en avril 2021 pour vivre décemment. Pour une famille de 4 enfants, cette augmentation est de 223 euros. Pour l'Unaf, il est d'autant plus urgent que le système socio-fiscal tienne systématiquement et davantage compte de la charge d'enfants. Il doit redevenir plus prévisible, plus inclusif, plus universel, touchant davantage de familles, afin de retrouver toute sa légitimité.

Or, contrairement aux idées reçues, les enquêtes montrent que les familles sont très en demande d'aides financières (fiscales ou prestations) : autant que les congés et les services, les aides financières sont essentielles dans la réalisation du désir d'enfant. Elles aident non seulement à nourrir une bouche de plus, mais aussi à acheter du temps parental, ou des services, ou un logement. Il ne faut donc surtout pas opposer ces diverses formes de soutien (financières, non financières), qui sont par nature complémentaires.

En matière de fiscalité, les impôts indirects (TVA, TICPE...) ont augmenté. Or le principe de la taxation indirecte est par nature contraire à l'intérêt des familles avec enfants à charge : plus le contribuable a de responsabilités familiales, plus il paie.

A l'inverse, les impôts directs (Taxe d'habitation, Impôt sur le revenu), dont le calcul est plus favorable aux familles ont été baissés et tiennent désormais moins compte de la charge d'enfants (le plafond du quotient familial de l'impôt sur le revenu a été abaissé par deux fois).

L'enjeu climatique demandera des efforts fiscaux qui ne seront acceptés que s'ils sont répartis **de manière juste, et donc proportionnés selon la composition familiale** des foyers. L'Unaf souhaite que tout effort fiscal pour l'environnement passe par d'autres voies que la taxation indirecte, et que, quel que soit le dispositif retenu, il soit proportionné aux capacités contributives de chacun, et donc mesuré selon le quotient familial. Seconde condition pour renforcer l'acceptabilité de la fiscalité environnementale, **une part majoritaire du produit de ces prélèvements doit être utilisée pour financer spécifiquement la transition écologique.**



Sarah et Anthony

“ On aimerait avoir un deuxième enfant mais à ce jour, c'est exclu. Financièrement, on est trop sur le fil. ”

AVANT LA CRISE SANITAIRE

60 % des familles avaient déjà des difficultés à « boucler » leurs fins de mois



En matière de prestations monétaires, en dix ans, les familles de toutes les catégories ont subi des pertes massives. Gels, plafonnements, sous-indexations successives font qu'aujourd'hui, seuls 64 % des enfants sont concernés par l'Allocation de Base de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant), contre 81 % à sa création, et que l'Allocation de Rentrée Scolaire concerne moins de la moitié des familles d'enfants scolarisés, alors que ces deux prestations sont une aide précieuse par exemple pour les parents d'un seul enfant à charge. **Les familles sont de plus en plus nombreuses à subir des effets de seuil** et à être évincées des bénéfices de la politique familiale, ce qui contribue à délégitimer cette politique et génère des incompréhensions. Hors prestations familiales, l'architecture de la prime d'activité, nouvelle prestation qui a pris une place très importante dans les ressources des ménages modestes, débouche sur des effets pervers aux dépens des familles ayant charge d'enfants.

SOUTIEN AUX FAMILLES

39 % des parents jugent que pour aider les familles il faut d'abord des aides monétaires



(fiscales ou en espèces)

FRAGILITÉ FINANCIÈRE

490 000 bénéficiaires de l'offre client fragiles des banques contre 8 millions de clients dépassant tous les mois leur découvert autorisé.



Propositions

Prestations et fiscalité

- **Elargir l'accès des familles à certaines prestations.** En particulier, relever les plafonds d'accès à l'allocation de base de la PAJE et à l'Allocation de rentrée scolaire, ouvertes dès le premier enfant, et rehausser en parallèle les montants des réductions fiscales pour frais de scolarité.
- **Revaloriser, dès que possible, les prestations familiales,** comme toutes les autres prestations sociales a minima à hauteur de l'inflation constatée **et tenir systématiquement compte de la charge d'enfants dans les aides de soutien au pouvoir d'achat.**
- **Renforcer l'intégration de la composition familiale dans la fiscalité** – notamment environnementale – et compenser toute hausse de taxes indirectes (TVA, TICPE...) – qui touche davantage les personnes avec charges d'enfants – **par un supplément de prestations familiales.**
- **Améliorer l'acceptabilité des taxes environnementales en fléchant leur produit principalement sur la transition énergétique et en tenant compte de la charge d'enfants.**

“



Mathilde et sa fille

“ Je croule sous les frais bancaires, j’ai besoin d’aide pour y voir plus clair. ”

Propositions

Accompagnement budgétaire et prévention du surendettement

- **Développer les dispositifs de conseil et d’accompagnement budgétaires** en consolidant le financement des Points Conseil budget et en construisant une chaîne de détection précoce du mal-endettement en lien avec les créanciers et les établissements bancaires.
- **Uniformiser les critères d’appréciation de la fragilité financière** afin de permettre un traitement égal de l’ensemble des consommateurs ; **créer un niveau unique de plafonnement des frais d’incidents bancaires** pour les clients fragiles, qu’ils soient détenteurs ou non de l’offre spécifique, afin d’améliorer la lisibilité pour les consommateurs ; **aller vers un plafonnement global des frais pour l’ensemble des particuliers**, et non seulement les clients en difficultés financières.



AXE 3

Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants

Soutenir les parents, mieux éduquer et protéger les enfants sont indissociables. Les pouvoirs publics ont progressivement élaboré une politique de soutien à la parentalité avec une stratégie nationale et des instances départementales, les schémas départementaux des services aux familles récemment réformés. Ces efforts doivent être poursuivis notamment dans le sens d'une meilleure structuration, tant nationale que locale, et en veillant à bien intégrer les familles et les associations qui connaissent les besoins des parents, dans l'élaboration des stratégies. Parallèlement à cet effort global, cinq points d'alerte doivent faire l'objet d'actions publiques résolues et urgentes.

Passer de l'intention à l'action pour des relations parents-école effectives

L'Unaf demande donc aux pouvoirs publics une action déterminée pour renforcer les liens parents / école, par exemple avec des lieux dédiés comme les espaces parents. Aujourd'hui, tant en France que dans les autres pays de l'OCDE, il est reconnu que l'implication des parents dans la vie de l'école contribue non seulement aux résultats scolaires de leurs enfants, mais aussi à l'amélioration d'aspects non cognitifs comme leurs aspirations éducatives et professionnelles, la persévérance, l'autonomie, la confiance... Cette implication passe par des relations renforcées entre les parents et les enseignants. Il s'agit, pour ce faire, de reconnaître les compétences parentales et de « faire alliance ».

Protéger les enfants du numérique et de la publicité

Les enfants sont de plus en plus exposés aux risques liés aux usages numériques et à l'attrait des écrans. Les parents ne sachant pas toujours comment y faire face, il est essentiel de pouvoir les accompagner dans leurs capacités à protéger leurs enfants. Nombre de parents se trouvent aussi en situation de fragilité face au numérique, voire « d'illectronisme », faute d'un accès, d'une appropriation des outils ou simplement de culture numérique. Pour réussir collectivement une transition vers un numérique « responsable », l'ensemble des acteurs y compris économiques, doivent être responsabilisés.

Face à la publicité, les enfants sont tout aussi exposés avec une menace pour leur santé puisque un enfant sur six est en situation de surpoids ou d'obésité. Or il est désormais démontré que la lutte contre l'obésité de l'enfant passe par la diminution de l'exposition aux publicités vantant des produits peu favorables au plan nutritionnel. Une telle évolution nécessite, pour l'Unaf, une redéfinition de la place et des missions de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) et une interdiction de la publicité des produits alimentaires de nutriscore D/E dans les programmes et contenus destinés aux mineurs.

Renforcer les moyens dévolus à l'administration ad hoc mineurs

Les services d'administration ad hoc mineurs souffrent depuis des années d'un manque de moyens chronique. Plusieurs textes votés ces deux dernières années encouragent pourtant le recours à l'administration ad hoc mineurs afin de mieux accompagner la parole de l'enfant en justice dans le cas où l'intérêt de l'enfant ne peut pas être défendu par les titulaires de l'autorité parentale. Mais, en l'absence de moyens supplémentaires et alors que cette mission connaît déjà des hausses d'activité, ces textes risquent de rester sans effet. Il est indispensable et urgent de mieux financer cette activité.

NUMÉRIQUE



46% des parents ont besoin d'accompagnement sur l'usage numérique des enfants

Augmenter le budget du soutien à la parentalité

Les dispositifs de soutien à la parentalité, gratuits pour la plupart, ne touchent que 10 à 15 % des familles, notamment parce que leurs financements publics sont faibles. Pour les parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans, ces financements sont estimés à 100 millions d'euros, soit 0,5 % du budget consacré aux crèches, assistants maternels et écoles maternelles.

L'Unaf propose d'augmenter significativement le budget du soutien à la parentalité, afin d'enclencher un changement d'échelle.

Mieux soutenir les parents en situation de handicap

Si la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé la Prestation de compensation du handicap (PCH), il a fallu attendre un décret du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la PCH pour qu'elle prenne en compte la qualité de parent d'une personne en situation de handicap. Cette amélioration pour l'exercice de la parentalité se décline en une aide « humaine » et une aide « technique » de la PCH. Pour en bénéficier, l'évaluation des besoins se fait forfaitairement et non sur la base d'une évaluation individualisée de la situation des personnes. Pour l'Unaf, cette évaluation doit partir des besoins de l'enfant, et des capacités de son parent et de la famille à y répondre. La PCH parentalité ne prend pas en compte à ce jour les spécificités des familles nombreuses : alors qu'un forfait supplémentaire d'aide humaine est calculé pour les parents en situation de monoparentalité, aucun supplément n'est alloué aux familles avec plusieurs enfants. Par ailleurs la PCH parentalité est éligible aujourd'hui seulement jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

Dès lors que la PCH parentalité est conçue comme un soutien aux parents destiné à leur permettre de répondre aux besoins de l'enfant, l'Unaf propose que la PCH parentalité soit fonction du nombre d'enfants, et jusqu'aux 11 ans de l'enfant (entrée au collège).

Propositions

Relations parents-école

- **Renforcer les relations parents-école** en rendant obligatoire un rendez-vous individualisé par trimestre entre parents et enseignants dans le primaire et au moins un rendez-vous annuel dans le secondaire, et en **développant les espaces parents dans toutes les écoles** et tous les collèges, sous la responsabilité d'un des personnels éducatifs (CPE, professeur principal) et accorder des moyens spécifiques aux associations pour organiser leur animation.



David et son fils

“ ENT, ZUP, CLAS, Parcours sup, SES, NSI... Qui peut nous aider à mieux comprendre l'école ? ”

Propositions

Protéger les enfants

- **Faire de la protection et du droit des enfants un axe majeur de la régulation numérique et de la gouvernance de l'Internet** afin de limiter certains risques (cyberharcèlement, violences numériques). Contraindre les sites et les plateformes numériques à empêcher efficacement l'accès des mineurs aux contenus et supports adaptés à leur âge (réseaux sociaux avant 13 ans, contenus pornographiques ...). Soutenir les parents dans l'éducation au numérique des enfants au sein du foyer.
- **Rendre plus cohérentes les politiques en matière de publicité** notamment à destination des mineurs, en redéfinissant la place et les missions de l'ARPP, organisme professionnel de régulation. **Interdire toute publicité pour des produits alimentaires de Nutri-Score élevé (D/E)** dans les programmes et contenus s'adressant aux mineurs.
- **Donner des moyens financiers aux services d'administration ad hoc mineur** pour leur permettre de fonctionner.

“



Angela, maman de Clara

“ On ne sait jamais ce qui peut lui arriver avec les réseaux sociaux. J'ai peur de ne pas pouvoir la protéger. ”

“



Déborah et son fils

“ Je suis seule pour élever mon fils, devenu ado. Parfois, j'ai besoin d'un relais. ”

Propositions

Politique de soutien à la parentalité

- **Tripler les financements de soutien à la parentalité** à l'issue des 5 ans de COG Etat – CNAF (passer de 100 à 300 millions d'euros par an à l'issue des 5 ans) avec 4 objectifs :
 - Renforcer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs
 - Développer une offre de répit parental pour les parents ayant besoin d'un temps pour « souffler »
 - Soutenir et accompagner la mise en réseau des acteurs locaux qui proposent des solutions (lieux d'accueil, supports itinérants) et encourager des démarches "d'aller vers" les familles les plus précaires.
 - Soutenir l'accompagnement à la parentalité numérique autour de ressources de confiance et de messages clés partagés.
- **Améliorer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) Parentalité** afin qu'elle tienne compte du nombre d'enfants et jusqu'aux 11 ans de l'enfant (entrée au collège).



AXE 4

Promouvoir la cohésion sociale sur les territoires en facilitant la vie des familles

Dans son Avis de 2017 « Fractures et transitions : réconcilier la France » rendu à la suite de la crise des gilets jaunes, le CESE dressait le constat d'une société française traversée de lignes de faille profondes, entre les riches et les pauvres, entre les inclus et les exclus, entre ceux agiles dans un monde plus ouvert et ceux qui se sentent enfermés là où ils sont, entre ceux qui décident et ceux pour qui on décide.

Les inégalités de santé sont au cœur des inégalités sociales. A titre d'exemple, le critère de l'espérance de vie fait apparaître de fortes variations selon la catégorie sociale. A ces fractures sociales s'ajoutent des fractures territoriales qui ne concernent plus uniquement les territoires ruraux mais également les territoires urbains et suburbains. L'accès à des soins, de premier et de second recours, est une des préoccupations les plus prégnantes des familles. Même avec plus de médecins, si ces derniers continuent à s'installer dans les territoires les mieux dotés, l'accès des familles à une offre de soins en proximité ne sera pas amélioré. Il n'y a donc pas une solution miracle, mais des solutions qui devront s'articuler : celle d'une régulation temporaire de l'installation est une possibilité qui doit être envisagée, « Aller vers les familles » est un axe à renforcer.

Propositions Médico-Social

- **Améliorer l'accès aux soins en assurant une offre de soins à un tarif secteur 1 sur l'ensemble des territoires** et en mettant en place un conventionnement sélectif en fonction du lieu d'installation sur le territoire pour les médecins avec un bilan à 5 ans de cette mesure.
- **Porter un plan global de revalorisation des métiers du soin et de l'accompagnement** (santé, petite enfance, vieillissement, perte d'autonomie, handicap, protection juridique des majeurs, protection de l'enfance), y inclure une **aide spécifique** (chèque carburant) **pour les professionnels dans leurs déplacements** pour "aller vers" les personnes isolées ou les familles vivant dans des zones mal desservies.



Bernard et Sylvie

« On ne trouve personne pour s'occuper de Maman qui perd la tête »

ACCÈS AU NUMÉRIQUE

17 % de la population



soit près de 13 millions de personnes en France ne savent pas utiliser les outils numériques du quotidien.

Les métiers du soin et de l'accompagnement (« care ») constituent des appuis indispensables pour les solidarités familiales. Ces métiers, parmi lesquels ceux liés à la protection Juridique des Majeurs, souffrent d'une désaffection de plus en plus grave, qui compromet le développement, voire le maintien, de services aux familles. Des initiatives fortes et globales, en termes de formation, de rémunération, de conditions de travail, d'organisation doivent être prises tant dans le domaine social, médico-social que sanitaire. Le « Ségur de la santé » a constitué une première réponse mais certains professionnels (conseillers budgétaires, médiateurs familiaux...) n'en ont pas bénéficié : une démarche encore plus globale et cohérente de revalorisation de l'ensemble de ces métiers doit être poursuivie, afin qu'ils agissent en complémentarité avec les solidarités familiales.

La fracture numérique est aussi un facteur d'inégalités sociales et territoriales. De nombreux services administratifs et commerciaux ne sont disponibles qu'en ligne. Pourtant, tout le monde n'a pas accès au numérique ; de nombreuses inégalités sociales, territoriales et générationnelles existent et creusent cette fracture numérique. Si les dispositifs tels que les conseillers numériques doivent être mieux déployés et pérennisés, il est important que les démarches administratives restent accessibles hors d'un canal numérique qui peut exclure les catégories de la population déjà les plus fragilisées.

Propositions Numérique

- **Proposer au moins un canal non-numérique pour toute démarche administrative.** L'objectif de 100 % de services et démarches administratives dématérialisées doit être une option et non le seul moyen d'accès à la démarche.
- Permettre l'accès à l'ensemble des travailleurs et médiateurs sociaux à une formation/un cursus leur permettant d'**acquérir une culture numérique** et assurer la **pérennité du dispositif des conseillers numériques.**



Le processus de dématérialisation des services et d'éloignement des guichets touche aussi le secteur bancaire. Une de ses conséquences est la fermeture de nombreux distributeurs automatiques de billets (DAB). Alors que l'usage des espèces reste important pour une partie de la population française (personnes âgées, familles disposant d'un budget contraint), la désertification bancaire emporte dès lors des difficultés d'accès à un service devenu vital.

Dans de nombreux secteurs comme l'accueil de la petite enfance ou l'accompagnement des personnes âgées, les opérateurs à but lucratif ont pris une place très importante ces dernières années. Les associations sont ainsi de plus en plus soumises par les pouvoirs publics à des procédures de mise en concurrence qui peuvent les fragiliser face à des acteurs à but lucratif plus aguerris aux démarches de nature commerciale. Cette place croissante du secteur à but lucratif interroge, au vu du coût pour les finances publiques et pour les familles : dans un objectif de bon usage des fonds publics et de protection des personnes et des familles, les exigences de contrôle, de qualité et de transparence du modèle économique doivent être renforcées et viser tous les opérateurs.

Propositions

Aménagement du territoire

- Faciliter la mutualisation entre banques des distributeurs automatiques de billets (DAB) afin de **maintenir un vaste réseau de points de retraits d'espèces sur l'ensemble du territoire.**
- **Soutenir les actions associatives** visant à encourager et faciliter l'accès à la mobilité.
- **Soumettre l'accès aux financements publics à des exigences de transparence économique et de qualité de service** égales pour l'ensemble des opérateurs, y compris le secteur à but lucratif.



AXE 5

Préserver les liens familiaux

Les politiques publiques ont considérablement renforcé ces dernières années les moyens dévolus au soutien et à l'accompagnement des parents séparés notamment via une action proactive contre les impayés de pensions alimentaires, en majorant les prestations légales pour les parents en situation de monoparentalité, via l'allocation de soutien familial ou encore par une offre de travail social renforcée au sein des Caf.

Plus encore, afin de faciliter les démarches des parents séparés, accélérer l'accès à leurs droits, les informer sur les ressources à leur disposition près de chez eux, la branche Famille s'est engagée depuis 2021 dans une démarche de parcours dédié aux situations de séparation sur l'ensemble du territoire national, avec également un accès élargi aux services de médiation familiale et aux espaces de rencontre.

Par cette offre de services, les Caf constituent avec la Justice, le premier service public auquel s'adressent les parents séparés.

Pour autant, si l'action des pouvoirs publics a été déterminée ces dernières années sur le volet du soutien financier apporté aux foyers monoparentaux, elle est restée **carencielle concernant l'évolution du traitement judiciaire des séparations** et encore **trop peu engagée pour préserver des liens post-séparation entre parents et enfants**.

Près d'une famille sur quatre connaît une situation de monoparentalité en France et plus de trois millions d'enfants vivent au quotidien avec un seul de leurs parents. Selon la Cnaf, un enfant sur dix ne verrait même plus son père après une séparation de ses parents.

La préservation des liens familiaux, la remédiation des liens, devraient donc être au cœur de l'attention des politiques publiques. Or, les services dont c'est la vocation (médiation familiale, espaces de rencontre...) rencontrent de grandes difficultés, notamment liées au manque d'attractivité des métiers.

La Justice familiale est aussi touchée par des difficultés. Comment permettre l'exercice d'une coparentalité apaisée alors que les délais de justice n'ont cessé de s'allonger sous l'effet conjugué d'un manque de JAF et de greffiers, d'une longue grève des avocats et de la crise sanitaire liée au Covid ? Il faut compter parfois encore jusqu'à 18 mois pour obtenir une décision ou pour la réviser alors que les contraintes de vie des enfants et de leurs parents commanderaient une réactivité totale pour s'ajuster aux besoins de chacun.

Comment un enfant peut-il maintenir des liens de qualité, et dans le temps, avec le parent chez lequel sa résidence n'a pas été fixée à titre principal, si ce dernier n'a pas les moyens de l'accueillir chez lui, faute de logement adapté ou en proximité ?

JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

18 mois



pour obtenir une décision ou une révision par le Juge aux affaires familiales

SÉPARATION 26 mois



C'est la durée moyenne d'un divorce par consentement mutuel

(Elle était de 16 mois avant la réforme du divorce sans juge).

Par ailleurs, lorsque la vie de famille est traversée par de la violence, le traitement des situations familiales par la justice civile et la justice pénale est mal coordonné et génère des incohérences qui amènent encore des enfants à être dans l'obligation de rencontrer leur parent auteur de violence alors même que leur autre parent bénéficie d'une ordonnance de protection.

Les enfants ont été pourtant pleinement reconnus récemment comme victimes eux aussi de ces violences familiales par le décret n°2021-1516 du 23 novembre 2021, qu'ils soient victimes directes des violences, témoins ou exposés à ces violences. S'il est permis de mettre en place des dispositifs de type MAP (Mesure d'Accompagnement Protégé) pour maintenir le lien entre parent auteur de violences conjugales et son enfant alors même que l'autre parent est protégé, il serait opportun que les pouvoirs publics actent la possibilité pour les enfants d'être éloignés eux aussi du parent violent en décidant une mesure impérative et temporaire de suspension de l'autorité parentale. Préserver les liens familiaux dans les moments de vie difficile, c'est avant toute chose, prendre soin de chaque membre de la famille, selon ses droits et ses besoins, à commencer par ceux des plus jeunes qui s'imposent à tous, en particulier depuis l'adoption et la ratification par la France de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Propositions

- **Rendre effectifs les objectifs de réduction des délais de la Justice familiale** en fixant des indicateurs partagés, tout en augmentant significativement les effectifs dédiés à la justice familiale (JAF, greffiers) ; cela permettrait un meilleur exercice de la coparentalité après la séparation.
Faciliter les conditions de révision de la décision judiciaire initiale concernant le lieu de résidence habituelle de l'enfant ou la fixation de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (pension alimentaire).
- **Organiser le secteur de la médiation familiale** en le reconnaissant pleinement comme un mode de règlement des différends entre parents séparés, en articulation avec les acteurs de la Justice, et en revalorisant les professionnels de la médiation. Promouvoir en particulier la médiation familiale post-sentencielle dans le cadre judiciaire afin de permettre la mise en œuvre des décisions de justice.
- **Suspendre temporairement l'autorité parentale d'un parent auteur de violences à l'égard de l'autre parent.**
- **Créer une juridiction de la famille, à la fois compétente dans les domaines civil et pénal**, et donc simultanément capable de statuer par exemple sur la question de l'autorité parentale concernant les enfants, et sur les mesures privatives de liberté pour un parent auteur de violences dans le même temps.
- **Instituer un droit des enfants au soin et à des prises en charge effectives** lorsqu'ils sont reconnus comme victimes des violences familiales, victimes directes des violences, témoins ou exposés à ces violences.

“



Farid

“ J’aimerais être avec mes enfants, en résidence alternée, mais mon logement est trop petit pour les accueillir correctement plus d’un week-end sur 2. ”

Propositions

- **Accompagner les parents en situation de séparation dans la recherche de logement, et notamment, permettre à chacun** des 2 parents de bénéficier de l’APL en cas de séparation (par exemple en proposant un abattement sur les ressources du parent en cas de résidence alternée) et **généraliser l’accès à des logements « temps partagé » pour les parents séparés**, et notamment les pères, qui n’ont pas la possibilité matérielle d’accueillir leur enfant : permettre de ce fait aux enfants de garder un lien de qualité, dans la durée, avec chacun de leurs parents, et aux parents d’exercer pleinement leur droit de visite et d’hébergement, ainsi que leur coparentalité.
- **Proposer systématiquement un accompagnement budgétaire** aux couples qui se séparent et aux parents veufs afin de prévenir les situations de surendettement et les risques d’expulsion locative.

Aider les familles à faire face au vieillissement et à la perte d'autonomie

PENSION DE RETRAITE MOYENNE :

1 393€/mois



Avec l'augmentation de l'espérance de vie, les situations de perte d'autonomie liées au handicap ou à l'âge, pèsent fortement sur les familles : coût financier (en particulier de la prise en charge en EHPAD...), besoins de soutien, d'accompagnement et de coordination des intervenants.

Les solidarités familiales doivent être encouragées, tout en protégeant les familles de sollicitations trop fortes (coût des longs séjours en EHPAD, situations d'aidance sans soutien). L'obligation alimentaire est ainsi une règle de solidarité qui garde son sens mais peut être rendue plus juste et plus cohérente. Par ailleurs, le modèle de l'EHPAD doit être repensé : la place des familles et d'autres acteurs du vieillissement peuvent être des garants d'ouverture et d'amélioration de la qualité de la prise en charge.

L'accélération du virage ambulatoire et du virage domiciliaire traduisent la volonté des Français de vieillir « chez soi ». Cette double évolution repose sur l'importante participation des aidants familiaux. Ces évolutions ainsi que le vieillissement de la population augmentent la probabilité qu'un aidant familial accompagne plus d'une personne au cours de sa vie. L'enquête du de l'Unaf et du Collectif inter-associatif des aidants familiaux (CIAAF), révèle ainsi qu'au cours de leur vie, 43 % des aidants accompagnent 2 personnes ou plus. La question de la conciliation des temps entre vie professionnelle, vie d'aidant et répit se posera avec de plus en plus d'acuité. Elle nécessitera de clarifier les dispositifs de

conciliation (congés, prise en compte par l'entreprise) et de renforcer l'offre de répit mais aussi d'identifier les freins au recours.

Enfin, le temps de la fin de vie, à domicile comme en établissement nécessite des coordinations plus opérationnelles avec les unités de soins palliatifs encore trop peu généralisées aujourd'hui.

PLACE EN EHPAD :

entre 1 750€



et 3 700€ par mois selon les territoires



Marie-Jeanne

“ Je ne veux pas que mes enfants soient obligés de payer pour moi, mais je crains que ma retraite et mes économies ne soient pas suffisantes... ”

Propositions

Perte d'autonomie

- Protéger les personnes et leurs familles des restes à charge les plus élevés au domicile, et en EHPAD instaurer un **«bouclier» de contribution au-delà de 3 ans de séjour.**
- Harmoniser au niveau national les modalités de **l'obligation alimentaire** pour le remboursement de l'aide sociale à l'hébergement en EHPAD grâce à un **barème commun**, et **instaurer un plancher pour la récupération sur succession comme pour d'autres prestations d'aide sociale.**
- Associer plus étroitement les familles à la vie sociale dans les EHPAD en **garantissant le droit de visite des familles et des proches aux personnes hébergées.** Veiller à ce que les EHPAD s'ouvrent vers leurs territoires et ne soient pas vus comme des lieux clos, en **favorisant la mise en œuvre de collaborations entre les EHPAD et les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social d'un même territoire.**
- Garantir **une offre de soins palliatifs** sur l'ensemble du territoire tant au niveau du domicile que dans les structures accueillant les personnes en fin de vie.

“



Florence

“ J'ai besoin de souffler mais mon père nécessite une présence 24/24. ”

Propositions

Aidants familiaux

- Lever les divers freins (restes à charge mais aussi lourdeurs administratives, faiblesse de l'orientation) au recours par les aidants familiaux à des solutions de répit par une politique publique mobilisant les acteurs associatifs.
- Faciliter le maintien dans l'emploi des aidants familiaux en réformant les **congés pour les aidants** : élargir la durée du congé proche aidant et la durée de son indemnisation ; étendre l'allocation d'accompagnement d'un proche en fin de vie, actuellement limitée à la prise en charge à domicile, à la prise en charge à l'hôpital.

AIDANTS FAMILIAUX

43 %

des aidants accompagnent 2 proches ou plus, au cours de leur vie





AXE 7

Améliorer la prévention santé et l'accès aux soins pour les familles, mieux prendre en charge le handicap

Si de nombreuses politiques ont permis de limiter les restes à charge en matière de santé pour les plus modestes, des progrès restent à accomplir pour faciliter l'accès aux droits, notamment à la complémentaire santé solidaire en améliorant le dispositif.

A la différence d'autres pays, la France a une culture centrée sur les soins curatifs ce qui se traduit par un sous-investissement chronique de la prévention dans notre pays. Ceci a pour conséquence le positionnement peu flatteur de notre pays sur certains indicateurs de santé publique. Le constat fait par de nombreux experts est celui d'une politique de prévention aux moyens trop dispersés, dotée d'une gouvernance peu lisible et d'objectifs peu hiérarchisés. La PMI par le développement de ses consultations, visites à domicile, ses actions de soutien à la parentalité, d'accompagnement est un acteur particulièrement pertinent pour se rapprocher des familles les plus éloignées de notre système de santé notamment. Cette possibilité d'aller au domicile des familles est un élément essentiel pour la prise en charge globale des familles dans leur environnement de vie. A l'heure où les professionnels de santé de premier recours vont de moins en moins au domicile de leurs patients, il est essentiel que des professionnels de l'accompagnement puissent aller vers ces familles et assurer le relais entre elles et les dispositifs de soutien, de prévention, d'accompagnement, d'orientation, et de prise en charge. La politique de santé de

l'enfant a besoin de reconnaissance et de valorisation. En effet tous les acteurs de santé qui travaillent sur la santé des enfants sont aujourd'hui en difficulté : nombre des pédiatres libéraux en baisse, pédopsychiatrie en difficulté, médecine scolaire et universitaire en très grande tension, comme d'ailleurs les PMI, etc... Il est donc important que les professionnels et structures agissant dans le domaine de la santé des enfants soient spécifiquement valorisés.

Les familles sont particulièrement impactées par cette situation, alors même que le cercle familial peut être un lieu essentiel pour mener des actions de prévention et de promotion de la santé.

Certains sujets doivent être prioritaires. C'est le cas de la lutte contre l'infertilité, qui touche dans notre pays, comme le montre un récent rapport, 3,3 millions de personnes.

Concernant les personnes en situation de handicap, une relance de l'accueil familial constitue une des solutions possibles, une solution aujourd'hui sous-investie alors qu'elle présente des avantages.

INFERTILITÉ
3,3 millions de personnes en France souffrent d'infertilité



“



Zohra

**“ Ma fille ne va pas bien :
je n'ai pas de rendez-vous
avant 3 mois chez le pédiatre ”**

Propositions

- **Faciliter le recours à la complémentaire santé solidaire (C2S)** en levant plusieurs freins pour faciliter l'accès des familles vulnérables ou en situation de précarité à la C2S : la cotisation doit être fonction du revenu (plutôt que de l'âge) et doit être familiale (les enfants seraient intégrés à la C2S de leurs parents sans avoir une participation financière propre à chaque enfant).
- **Renforcer les moyens et la visibilité de la politique de prévention et établir un plan spécifique centré sur les enfants** (PMI, médecine scolaire et universitaire, santé mentale des enfants, pédiatrie...), notamment dans les DROM.
- A partir des constats déjà établis, lancer une **stratégie nationale de lutte contre l'infertilité** fondée notamment sur l'information.
- **Promouvoir l'accueil familial pour les adultes âgés et pour les adultes en situation de handicap**, en valorisant le métier d'accueillant familial par un accès facilité à la formation et au répit.



AXE 8

Faciliter l'accès au logement et soutenir la transition énergétique

Prix en hausse, nombre insuffisant, accès rendu plus difficile au crédit immobilier, le logement est pourtant une des premières conditions pour faire famille. De surcroît, le logement représente le 1^{er} poste de dépenses du budget des Français : c'est un déterminant majeur du pouvoir d'achat des familles et de leur qualité de vie. Il est le socle indispensable pour fonder une famille, et à ce titre un élément majeur de la politique familiale. Pendant le confinement, le logement a pris une place centrale et inédite dans la vie des familles en devenant à la fois le lieu de vie, de travail, de scolarité, des activités culturelles, des loisirs, Cette période a entraîné un bouleversement de leurs attentes et de leurs nouvelles aspirations quant à leur cadre de vie et révélé les fortes inégalités au regard du logement. Pour l'Unaf, **quatre champs des politiques publiques en matière de logement** sont à remobiliser pour répondre à la crise du logement à laquelle les familles sont confrontées.

Le parc locatif social doit conserver sa capacité à accueillir les familles les plus pauvres, mais également les classes moyennes. **Le parc locatif privé**, notamment à vocation sociale, joue également un rôle important et doit être mobilisé davantage.

L'accession à la propriété reste une aspiration forte des familles et parfois la seule solution de logement pour les jeunes familles avec enfants et les classes moyennes, notamment dans les zones rurales et les villes moyennes. Cette aspiration est devenue encore plus

prégnante depuis la crise sanitaire et le confinement avec un fort engouement des familles, surtout celles avec des enfants, pour l'accession à la propriété en maison individuelle. Les outils de politiques publiques en faveur de l'accession sociale à la propriété doivent être renforcés pour améliorer la solvabilité des plus modestes, sécuriser les projets d'accession et prévenir les expulsions.

Les aides personnelles au logement (APL) permettent aux familles les plus modestes d'accéder à un logement en limitant leur taux d'effort. Les APL sont une compensation de charges correspondant à une dépense spécifique, particulièrement lourde et contrainte dans le budget des familles. Elles représentent un filet de sécurité et de protection contre les accidents de la vie de par leur réactivité et un outil de sécurisation pour les familles et les bailleurs dans l'accès et le maintien dans le logement.



**de dépense
du budget familial**

déterminant majeur du pouvoir d'achat
des familles et de leur qualité de vie.

Enfin, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, entre le tout domicile ou le tout établissement,

les solutions alternatives d'habitat accompagné doivent être encouragées.

Lorsque vivre dans un logement individuel n'est pas ou plus possible en raison d'un handicap ou d'une perte d'autonomie et que la vie collective en institution n'est ni souhaitée, ni nécessaire, l'habitat dit « inclusif » ou habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, peut constituer une solution médiane, parfois durable en particulier pour les personnes handicapées et/ou âgées.

De nombreuses personnes rencontrent en effet des difficultés à trouver un logement adapté à leurs besoins et attentes. Ces

difficultés peuvent être liées à plusieurs facteurs : manque d'aide humaine et technique, situation d'isolement, conflit familial, problème d'accessibilité et d'adaptation des logements, manque d'informations, ... En 2070, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans aura doublé (INSEE, 2016). L'autonomie des seniors est au cœur des préoccupations des familles. Leurs espoirs d'avoir accès à d'autres alternatives entre l'EHPAD et « le vivre seul chez soi », sont immenses.

L'habitat inclusif peut alors représenter une solution adaptée pour répondre au défi démographique du vieillissement de la population, dans une logique de virage domiciliaire souhaitée par la majorité des Français.

Propositions

Accès au logement

- **Renforcer le caractère solvabilisateur des APL et augmenter le forfait charges** pour réduire le taux d'effort des familles. Maintenir leur caractère d'aide affectée au logement en évitant toute fusion avec d'autres prestations ou minima sociaux.
- Encourager les bailleurs privés à augmenter le nombre de logements locatifs privés à prix abordables en mettant en place **un dispositif public de mutualisation des risques face aux impayés de loyers dans le parc privé**, afin de garantir les revenus locatifs des propriétaires.
- **Faciliter et sécuriser l'accession à la propriété** en pérennisant le Prêt à taux Zéro (PTZ) au-delà de 2023 sur l'ensemble du territoire, en rétablissant une APL-Accession, filet de sécurité et de protection contre les accidents de la vie et en élargissant les conditions d'accès au Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété (FGAS) à d'autres familles. **Etendre les missions des CCAPEX au cas des familles en accession à la propriété** et mieux coordonner la procédure d'expulsion et la procédure de surendettement pour prévenir et permettre de maintenir, dans leur logement, les accédants à la propriété de bonne foi.

CHÈQUE ÉNERGÉTIQUE

150 €/an



c'est le montant moyen du chèque énergie alors que l'aide moyenne nécessaire serait de 450€/an

(Unaf, mai 2021)

La transition énergétique est un des aspects majeurs de la transition écologique. Les très fortes hausses des prix du gaz, du fioul mais aussi de l'électricité, confrontent les familles, et pas seulement les plus pauvres, à des factures d'énergie qu'elles ne peuvent plus payer.

Aujourd'hui, **toutes les familles, quels que soient leurs revenus, peuvent solliciter des aides financières pour la rénovation énergétique de leur logement** : qu'elles soient propriétaires bailleurs ou occupants, en maison individuelle ou en copropriété. Mais cette politique publique de rénovation énergétique se heurte à deux difficultés : donner envie aux familles de s'engager dans des travaux et donner confiance aux familles dans la qualité des travaux qu'elles envisagent. En effet, le dispositif gouvernemental d'aide à la rénovation énergétique « Ma Prime'Renov » est assez complexe à mettre en œuvre. Par ailleurs, de nombreux problèmes ont été constatés par la Répression des Fraudes concernant notamment la commercialisation de travaux non éligibles aux aides d'une part et des malfaçons, d'autre part.

Le chèque énergie, dispositif créé en 2018 destiné à aider les familles très modestes, concerne aujourd'hui près de 6 millions de foyers. Il s'élève en moyenne à 150 € par an, alors que l'Unaf estimait en mai 2021 à 450 € l'aide moyenne nécessaire, et reste cantonné aux familles situées sous le seuil de pauvreté auxquelles il est envoyé automatiquement sur la base de leur dernière déclaration sur le revenu.



Kévin

“ Malgré mon handicap, je veux vivre dans un logement à moi, mais où je ne serais pas seul. ”

Propositions

Habitat inclusif

- **Pérenniser l'aide à la vie partagée sur tout le territoire pour favoriser la participation sociale et citoyenne des habitants en situation de handicap et/ou âgées.** Cette aide est indispensable car elle permet de financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale et partagée ou encore la régulation du « vivre ensemble » dans les habitats inclusifs.
- **Développer une meilleure visibilité des offres d'habitat inclusif auprès des personnes et de leurs proches, et notamment au niveau local en lien avec les acteurs des territoires (DAC, CCAS...).** Cette meilleure communication est indispensable pour favoriser concrètement l'accès des personnes fragilisées par le handicap ou l'âge à des solutions de logements alternatifs et durables, en accord avec leurs besoins et attentes, et pour leur permettre d'exercer pleinement leur libre-choix.

Propositions

Transition énergétique

- Pour un plan de rénovation globale des logements, **généraliser un système de tiers-payant des dépenses de rénovation énergétique** pour que la part des travaux financés par l'Etat soit réglée directement aux professionnels après vérification, par ses soins, de la conformité des travaux et **sécuriser** les familles les plus modestes dans **leurs projets de rénovation** à travers **un accompagnement par un tiers de confiance**, attentif à leurs besoins et à leur niveau de reste à charge qui doit rester compatible avec leurs revenus. attentif à leurs besoins et à leur niveau de reste à charge qui doit rester compatible avec leurs revenus, et via une **mobilisation du microcrédit social personnalisé**.
- **Elargir le chèque énergie au-delà des ménages situés sous le seuil de pauvreté et relever le montant accordé.**

Accompagner les jeunes vers leur indépendance

Du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, l'héritage est de plus en plus tardif alors même qu'il constitue un enjeu économique croissant : **en 2040, on estime qu'un enfant héritera de ses parents en moyenne à 55 ans.** Cette évolution transforme profondément l'impact économique des transmissions familiales – dont le montant est relativement faible en France par rapport à d'autres grands pays d'Europe. La rotation des patrimoines est ralentie et décalée, ce qui a des conséquences négatives sur le plan économique mais aussi pour la vie des jeunes et des familles qui héritent à un âge auquel les besoins matériels sont généralement plus faibles. Le désir de transmission, très fort chez les Français, peut donc passer par le souhait de « sauter une génération » afin de mieux s'ajuster aux besoins. Fluidifier les transmissions entre vivants correspondrait à l'évolution des réalités de vie. Des réformes mesurées des donations permettraient d'atteindre cet objectif sans augmenter les inégalités qui – en matière patrimoniale – passent par des instruments bien plus sophistiqués que les simples donations.

Certaines familles n'ont pas la chance de pouvoir soutenir suffisamment leurs jeunes adultes, en particulier pendant leur période de formation, pourtant cruciale pour leur avenir. Il est important d'accroître l'effort public sur cette classe d'âge en adaptant mieux les aides existantes aux réalités de vie des jeunes et de leurs familles.

Mieux accompagner les jeunes, c'est aussi leur permettre d'avoir des projets et d'être aidés pour les réaliser. Cela peut commencer dès l'adolescence. La prestation jeunesse lancée depuis quelques années dans les CAF pourrait être un support mieux connu et valorisé pour remplir cet objectif.

Enfin, pour les jeunes les plus fragilisés, en particulier pour les jeunes « sortants » de l'Aide sociale à l'enfance, des solutions innovantes d'accompagnement via des formules d'habitat inclusif peuvent être expérimentées et évaluées.

Propositions

- **Faciliter les transmissions intergénérationnelles** en particulier les donations entre parents et enfants, et entre grands-parents et petits enfants, par exemple en agissant sur les durées de constitution de l'abattement de la fiscalité ou sur le montant des droits en fonction de l'âge du donataire.
- **Réformer les aides pour les jeunes en formation** (apprentissage, études supérieures...) en tenant davantage compte de l'éloignement géographique par rapport à leur famille et en généralisant la prise en compte du quotient familial dans le calcul des frais de scolarité des études supérieures.
- **Renforcer la prestation jeunesse de la CNAF** dans le cadre de la future COG Etat-CNAF en veillant à la diversité des porteurs de projets.
- **Elargir l'habitat inclusif auprès des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance ou en rupture familiale** pour les aider, à travers un cadre de vie stable et un accompagnement personnalisé, à construire leur projet de vie.



Gérard et Michèle

« On pourrait aider un peu plus nos petits-enfants, car c'est maintenant qu'ils en ont besoin »



Chiffres clefs des familles en France

18,4

**millions de familles
en France**

79 %

**de la population
vit en famille**

(couple avec ou sans enfant,
famille monoparentale)

14,1

**millions de parents
d'enfants mineurs**

1,83

enfant par femme



Les familles de notre département

142 associations
familiales

6 011 familles
adhérentes



© comedia.com





Des BÉNÉVOLES,
des **représentants familiaux** dans les instances départementales et les CCAS
qui consacrent près de **4 000 heures** au service de l'intérêt des familles
soit l'équivalent de 2 personnes à temps plein

Des SERVICES

Institution Familiale

Vie institutionnelle et associative
Représentation familiale
Communication
Innovation

Protection Juridique

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

Accompagnement des familles

Service Délégué aux Prestations Familiales
Service Accompagnement Social
Eco appart
Points conseil budget
Service d'accompagnement personnalisé à la santé
Service de médiation familiale
Espace de rencontre enfants/parents « Arc-en-Ciel »
Soutien à la parentalité : animation de groupes de parole

Hébergement / Logement accompagné

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (accompagnement hors les murs)
Maisons Relais « Bon'appart » et « Valmy »
Résidence accueil « Les Petits jardins »
Dispositif Habitat Inclusif Logement Accompagné
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale FAMILLES
GOUVERNANTES



Chiffres clefs des familles du département **MARNE**

155 000 familles

80%

**de la population vit
en famille**

(couple avec ou sans enfant,
famille monoparentale)

78 000

**familles composées
d'enfants de - 25 ans**

1,76

**enfant
par femme**



24 000

**familles
monoparentales**

3 500

**familles
nombreuses**

Votre contact à l'Udaf :

Valérie APPOLLOT

Tél : 03 26 69 47 57

mail : udafmarne@udaf51.com



Retrouvez toutes nos propositions sur

www.familles2022.fr

www.unaf.fr | [@unaf_fr](https://twitter.com/unaf_fr)